

10 Faits divers & Justice

Pratiques fétichistes à Bitam

Désiré Ekassi soupçonné d'avoir voulu envoûter sa logeuse

SCOM et SSB

Libreville/Gabon

A beau vouloir faire montre d'altruisme, on finit parfois par le regretter amèrement toute sa vie. P. M., responsable d'une administration de Bitam, chef-lieu du département du Ntem, en tirera certainement les leçons pour le restant de ses jours. En effet, cette dernière aurait été victime de pratiques fétichistes de la part de Désiré Ekassi, un Camerounais de 32 ans, arrêté par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (Pij) de la localité, le samedi 25 juin dernier. Actuellement

en garde à vue dans les locaux de l'unité des Forces de police nationale (FPN), pour nécessités d'enquête, le mis en cause refuse toujours de livrer le nom de la dame censée avoir commandité ce méfait. D'après les renseignements recueillis auprès des services de l'investigation, il y a deux mois environ, Désiré Ekassi trouve une aile protectrice auprès de P. M. Celle-ci accepte ainsi de loger ce sujet camerounais, qui dormait pratiquement à la belle étoile. Ekassi est vite l'objet de petits soins de la part de la dame. Mais la générosité de cette dernière va être mal récompensée car celui qu'elle commence à considérer comme un



Photo : SSB

Le mis en cause en garde à vue pour nécessités d'enquête.

membre de la famille, ne tarde pas à révéler ses véritables intentions.

En effet, alors que la maîtresse des lieux se trouve au travail, le nouveau venu serait, à plusieurs reprises, parvenu à entrer dans sa chambre, dans l'objectif de mettre la main sur quelques-uns de ses vêtements.

Une fois en possession d'un petit stock d'habits, Désiré Ekassi prend aussitôt la destination de Kyè-Ossi, au Cameroun, son pays d'origine. Là-bas, il aurait pris attache avec un spécialiste du fétichisme, dans le but d'envoûter sa logeuse. Sauf que derrière lui, la bienfaitrice remarque l'absence de certaines

tenues dans sa garde-robe. Aussi, va-t-elle mener sa propre enquête et ses soupçons se portent sur le nouveau membre de la maison. La Pij est alors saisie.

En rentrant du Cameroun, Désiré Ekassi est arrêté et conduit au poste de police. Durant l'interrogatoire, il aurait confié avoir agi sur instructions d'une autre dame, également établie à Bitam. « Pour le moment, le mis en cause pour pratique fétichiste ne veut pas livrer le nom de la mystérieuse commanditaire », indique une source policière.

Aussi, l'enquête se poursuit-elle. D'où la prorogation de la garde à vue de l'intéressé. A faire à suivre.

Faux et usage de faux à Ntoun

Ulrich Divassa confondu par sa CNI

SCOM

Libreville/Gabon

C'EST l'histoire d'un Camerounais qui a toutes les difficultés du monde à prouver sa nationalité gabonaise. Ulrich Divassa, Camerounais de 26 ans, a été interpellé par les éléments de la brigade territoriale (BT) de Ntoun, chef-lieu du département du Komo-Mondah, vendredi dernier, pour faux, et usage de faux. En effet, l'intéressé s'est fait établir (illégalement) une Carte nationale d'identité (CNI) gabonaise. Il devra être déféré, dans les tout prochains jours, devant la

justice.

Après avoir vécu pendant 26 ans au Cameroun, Ulrich Divassa foule le sol gabonais pour la première fois en 2012. Sa vie se déroulait visiblement sans anicroches. Jusqu'au soir de son interpellation par les pandores lors d'une patrouille de routine. Les éléments de la gendarmerie lui demandent de décliner son identité. Ce que l'intéressé fait, en brandissant une pièce gabonaise.

Sauf que les agents flairent quelque chose de louche entre ce que Divassa prétend être, et son parler, ses mimiques et attitudes. Ils découvrent qu'ils ont affaire à un Ca-



Photo : E-MM

Le Camerounais brandissant la carte d'identité nationale à problème.

merounais "naturalisé". Aussi, les Officiers de police judiciaire (OPJ) lui exigent-ils de présenter le certificat de nationalité lui ayant permis d'obtenir le précieux papier. C'est là où commencent les ennuis du jeune homme.

Incapable de fournir ce certificat de nationalité, Ulrich Divassa lâche aux gendarmes qu'il aurait obtenu la CNI gabonaise par le truchement de sa mère. Il s'agirait de Germaine Mombou Mboussougou, qui refuserait de se présenter à la brigade dans le cadre de cette affaire. Mieux, d'après le mis en cause, le précieux document aurait été éta-

bli dans une administration de Ntoun.

« *Sieur Divassa dit qu'il est né à Oyane, dans la zone de Kango, d'un père camerounais Bernard Zambou décédé, et d'une mère gabonaise, Germaine Mombou Mboussougou. Ces informations contrastent curieusement avec celles contenues sur la carte d'identité, sur laquelle le père répond plutôt au nom de Rodrigue Moudoukou, qui n'est autre que le frère de la génitrice indiquée. Au regard de toutes ces incohérences, nous avons reçu mandat de le déférer* », indique-t-on à la direction des enquêtes de la BT.

Cambriolages en série à Ntoun

Les voleurs d'Alarmitang à Gros-Bouquet

SCOM

Libreville/Gabon

ARNOLD Boussamba, Moïse Nguema, Lévy Koumba, Loïc Ondo Nguema et Iris Mouele, tous Gabonais, la vingtaine révolue, ont été arrêtés, vendredi dernier, par les gendarmes de la brigade territoriale de Ntoun. Ils se seraient rendus auteurs de cambriolages en série à Alarmitang, un quartier du chef-lieu du département du Komo-Mondah. Les voleurs présumés ont été déferés, hier, au parquet de Libreville, qui les a placés en détention préventive à la prison centrale



Photo : E-MM

Les voleurs présumés brandissant certains appareils volés.

de Gros Bouquet. Selon des sources proches de l'enquête, les habitants d'Alarmitang se sont pleins de ce qu'ils ne dormaient plus du som-

meil du juste depuis quelque temps. Tant ils craignaient que leurs demeures soient visitées par les cinq voyous. Leur dernier fait d'arme a été



Photo : E-MM

Vue partielle du matériel découvert dans leurs domiciles.

perpétré au domicile d'Alain Koumba, un réfugié congolais (Brazzaville) officiant en tant que pasteur le jeudi 23 juin dernier. En effet, alors

que ce dernier officiait dans son église, Arnold, Moïse, Lévy, Loïc et Iris entrent, aux environs de 20 H00, chez lui, par effraction et emportent une

télévision écran plasma et un DVD.

Ce n'est que vers 22 heures que l'homme de Dieu constate qu'il a été visité. Le lendemain matin, il porte plainte contre X à la brigade territoriale de Ntoun. L'enquête diligentée par les Officiers de police judiciaire (OPJ) va les conduire sur la piste des cinq présumés auteurs du délit.

Leur flair a fini par payer puisque, au cours d'une perquisition à leurs domiciles respectifs ils découvrent plusieurs appareils électroniques dérobés quelques jours plus tôt chez des particuliers et autres tenanciers de bars.